

Le passé et le présent de nos Sociétés de Gymnastique

Dans un « galetas » du Locle.

Dans les combles de la maison qu'habite au Locle M. Antoine Racine, archiviste cantonal de l'Association neuchâteloise de gymnastique, se trouvent des caisses contenant, serrés en bon ordre, les papiers de ce groupement dont l'histoire est inconnue de la plupart d'entre nous. Avec quelques documents essentiels, l'on y trouve une belle coupe d'argent, le plus ancien trophée remporté de haute lutte par nos gymnastes cantonaux à la fête fédérale de Bellinzone, en 1868.

Avant de voir quand apparaît notre Association cantonale de gymnastique, il convient de dire deux mots de l'existence antérieure de la Société fédérale de gymnastique!

On sait à quel point, jadis, les Suisses étaient bataillards. Il semble que, depuis 1815, ce trop-plein de vigueur, ce besoin général d'entraînement à des exercices corporels, cette envie de respirer fort, ces gonflements de biceps de roc et veinés de bleu, ont une autre fin que celle d'occire autrui au morgenstern. Les buts belliqueux se sont mués en programmes rationnels d'hygiène et la brusquerie a cédé le pas à l'élégance et à la souplesse. Ulrich Zwingli, né au pied du Säntis, avait recommandé il y a de longs siècles, — je veux bien, — la course, le jet, la lutte suisse et la lutte libre « à condition qu'elle ne dégénère pas en combat âpre et sérieux ». L'avait-on suffisamment écouté? Il est plaisant de constater qu'à l'origine, la Société de Zofingue, vers 1819, cultive la gymnastique qui figure au programme de ses fêtes annuelles. Des groupements de gymnastique apparaissent à Berne en 1816, à Bâle en 1819, à Zurich en 1820.

La Société fédérale.

Ce sont les Zuricois qui, en 1832, provoquent une première réunion des gymnastes suisses à Aarau. Hans-H. Voegeli, plus tard professeur d'histoire au collège cantonal de Zurich, leur présente un projet de statuts qui par la suite est entièrement remanié: « Cette association doit être une union fraternelle de tous les jeunes gens de notre patrie; elle doit aider à former des fils aussi sains de corps que d'esprit. »

Constituée, la Société fédérale organise chaque année une manifestation. La participation aux dix premières fêtes fédérales est relativement faible. On y fraternise dans une

intimité charmante, que rend précisément possible une fréquentation d'abord restreinte. Dès 1837, la section organisatrice de la fête annuelle est déchargée de la direction fédérale, direction qu'elle assumait jusque-là. On cherche à donner plus de stabilité à l'administration. En 1852 et 1855, des refontes statutaires prévoient une caisse centrale, divers états nominatifs et statistiques ainsi qu'un constant contact avec les sections cantonales déjà existantes.

Des assises, tenues à Bellinzone quelque douze ans plus tard, instituent un comité central permanent. Ce groupement se donne organes majestueux : « Assemblée générale » et « Commission d'études préliminaires ». Il désigne le siège des fêtes, nomme le jury et se prononce sur l'admission de nouvelles sections. Mais cette organisation mourra de sa belle mort pour faire place à de plus modernes conceptions, assemblées de délégués, bureau, comité central, direction centrale, commission technique, etc.

C'est à Berne que l'on voit, pour la première fois, en 1857, des exercices par groupes avant que ne deviennent de mode les concours de sections. Le concours de course apparaît en 1872. C'est le temps où l'on se rend aux fêtes à pied. Elles sont des buts d'excursions entre camarades. Puis la Confédération y va d'un beau geste. Elle octroie une subvention aux cours de moniteurs.

Les entrées de groupements cantonaux de gymnastique dans le giron fédéral se multiplient. En 1881, toutes les associations cantonales sont officiellement invitées à coopérer. Berne, Fribourg, Argovie, Schaffhouse, Bâle et Lucerne adhèrent en 1888. Zurich et Soleure vont emboîter le pas. Le Tessin suit le même chemin avec le Valais en 1889. Neuchâtel et Genève se décident en 1891, Vaud en 1892. C'est dès lors essor magnifique dont on se rend compte en consultant l'état des effectifs de participation aux concours.

Un homme d'État, ancien gymnaste, le conseiller fédéral Walter Hauser, fondateur de la section de Wädenswil et de l'Association cantonale zuricoise de gymnastique, déclare un jour devant une assemblée populaire : « C'est dans ma société de gymnastique que je suis devenu conseiller fédéral ! » Pourquoi nos ministrables neuchâtelois n'ont-ils suivi si judicieux exemple ? On voit ici jusqu'où va l'excellence des barres parallèles, du cheval-arçon et du saut à la perche...

Aujourd'hui, la Société fédérale de gymnastique fait partie de l'Association nationale d'éducation physique et de la Fédération internationale de gymnastique. Elle travaille dans l'intérêt de toute la population et demeure entièrement neutre en matières politique et religieuse.

La Société fédérale groupe maintenant 23 associations dont la plupart par canton et certaines par région, comprenant 1820 sections locales avec un effectif de 159,668 membres, dont 146,836 payent cotisation. Dans le nombre figurent 605 sections de dames groupant 28,813 sourires féminins simultanés ! Il y a encore dix-huit sections d'honneur en sus de ces effectifs. Ce sont les Sociétés suisses de gymnastique à l'étranger. On en trouve à Paris, Casablanca, New-York, Chicago, Rio de Janeiro, Londres, Gênes, Barcelone.

J'ai dit : « Neuchâtel entre dans la Société fédérale en 1891 ». Depuis quand existe en pays neuchâtelois une

Association cantonale

et où et comment apparut cette vivante cohorte ? Cette vaillante association, à la tâche et à l'honneur, ne se forme, on va le voir, qu'après l'apparition de sections locales. Quelle section se constituera la première et donnera le branle ?



La fête fédérale de gymnastique à Neuchâtel en 1862.

(D'après un dessin à la plume d'Auguste Bachelin.)

La Chaux-de-Fonds assiste à l'éclosion de la première section de gymnastique du pays. C'est en 1846, donc avant la Révolution. On l'appelle plus tard « l'Ancienne ». « Neuchâtel-Ancienne » suit en 1849, le Locle en 1851, les Verrières en 53, Dombresson en 54, Môtiers en 55, Fleurier en 57, Couvet en 63, Cernier en 64, Colombier en 76.

C'est le professeur Hängärtner, de La Chaux-de-Fonds, qui, le premier, émet l'idée de grouper les gymnastes du canton. La section de Neuchâtel est chargée de convoquer une première réunion de délégués qui siège à Rochefort, le 26 octobre 1862. Une course annuelle, obligatoire, qui débute au Locle, est d'abord organisée. Une fête enthousiaste se célèbre déjà à Fleurier en 1864. Elle donne l'élan : exercices libres et de sections, aux engins, vin d'honneur, cortège, banquet ; on recommencera, sans y manquer ! La fanfare de la Landwehr et une Société de chant qui s'appelle *L'Invisible*, égaient des lurons qui n'ont pas craché dans le verre, et dont la joie est aussi *visible* que possible.

Une organisation cantonale, sommaire, vivra jusqu'en 1874. A cette date, une assemblée de délégués décide la fondation d'une société de 18 sections neuchâtelaises ; elle vote, à Neuchâtel, un projet de statuts. C'est alors qu'apparaît un premier comité cantonal, présidé par Ch.-Louis Huguenin, au Locle ; il se compose de L.-A. Borel, à Neuchâtel, Arnold Beck, à La Chaux-de-Fonds, A. Steiner, à Bevaix et Ch. Siegfried, à Fleurier.

La première fête cantonale a lieu à Neuchâtel, des 17 au 19 juillet 1875. On décide l'achat d'une bannière. Plus tard, les fêtes cantonales se succèdent à Fleurier en 1877, à Cernier en 1879, au Locle en 1881, à La Chaux-de-Fonds en 1883, à Couvet en 1885, à

Colombier en 1887. Un primitif règlement des fêtes avait été adopté en 1876 ; en 1884 était constituée une commission technique.

L'entrée de l'Association dans la Société fédérale provoque de nombreuses controverses au sein des sections locales. Il faut s'adapter, renoncer à certains usages, mettre ses statuts en harmonie, fixer à l'avenir une alternance de trois ans, au lieu de deux, pour les fêtes régionales, alternance dont la régularité ne sera rompue que durant la difficile période de guerre.

Fort réjouissant est l'état nominatif initial de 1892. Il mentionne 29 sections, contenant déjà 661 membres payants. Un temps, le Grand Conseil allouera une subvention de 700 francs.

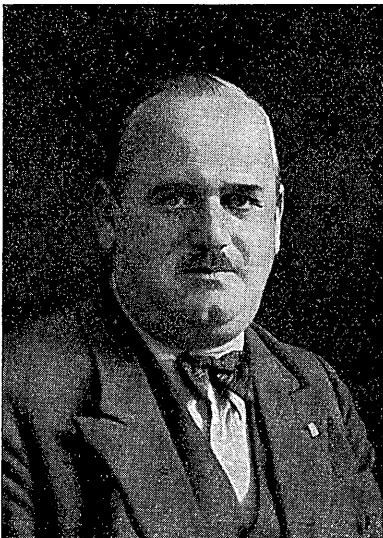
Récent essor, journaux spéciaux et Musée suisse de la gymnastique.

Considérable est l'essor qu'a pris ce sport national ces derniers vingt ans. En 1932, — à l'occasion de la célébration, à Aarau, du centenaire de la Société fédérale, — l'on édite un ouvrage où fourmillent de suggestifs clichés. Il contient des aperçus historiques détaillés, des données sur le développement des organismes internes et sur une moderne administration qui nécessite aujourd'hui tout un personnel à traitement fixe, une volumineuse comptabilité, un vivant secrétariat et une caisse de secours. Cette administration s'occupe des questions de propagande et de presse, de la technique, des cours, des fêtes, des concours, de l'athlétisme, de la gymnastique artistique, des jeux nationaux, de la gymnastique féminine, de la gymnastique des pupilles ou des vétérans.

L'intérêt est tel pour cet admirable sport, que surgissent des journaux périodiques de gymnastique, journaux fédéraux, cantonaux, régionaux et locaux ! Leur nombre est incalculable. La *Schweizerische Turnzeitung*, — *Le Gymnaste suisse* — devient organe officiel dès 1910. C'est le symbole de l'union entre tous. Cette revue illustrée paraît, partie en allemand, partie en français. Plus tard, *Le Gymnaste suisse*, rédigé par M. H.-L. Bory, de Lausanne, fait ménage à part. Parmi les fidèles collaborateurs de cet organe, bien connu chez nous, se trouve M. Charles Quinche, notre secrétaire et archiviste communal, à Neuchâtel. Un numéro du *Gymnaste suisse*, de 1932, reproduit un ancien dessin d'Auguste Bachelin intitulé « Fête fédérale de gymnastique à Neuchâtel, en 1862 ». Le *Gymnaste neuchâtelois*, organe de l'Association, parut de 1911 à 1920 avec comme rédacteurs MM. Victor Borel, jusqu'en 1913 et Ch. Quinche, jusqu'à sa disparition. Il fut remplacé par le *Gymnaste suisse*.

Des fêtes fédérales eurent lieu par la suite dans notre canton, au Locle en 1865, à La Chaux-de-Fonds en 1872 et 1900.

Le gouvernement bernois met à la disposition de la Société fédérale, des locaux dans le bâtiment de l'université de Berne. Ces locaux sont destinés à abriter les archives fédérales de la gymnastique, qui, après avoir élu domicile dans des caisses et dans une armoire ambulante qui court d'une association directrice à l'autre, sont mises en sûreté, dès 1903. Mais, vingt-trois ans plus tard, l'Université a besoin des locaux prêtés. Il faut les évacuer. On construit alors, de toutes pièces, à Aarau, un immeuble où vont s'installer secrétariat et organes permanents, archives, exposition de multiples objets d'art, statuettes, albums, bannières et autres souvenirs précieux. La « Maison du gymnaste » d'Aarau, dont l'érection fut facilitée par la fondation Rodolphe Zurlinden, est donc aujourd'hui véritable et curieux musée en même temps que siège administratif fédéral.



M. Edouard Berger,
président depuis 1929, de l'Association
cantonale neuchâteloise de gymnastique.



M. Marcel Frutiger,
moniteur cantonal, depuis 1930, de
l'Association neuchâteloise de gymnastique.

Belle cohésion chez nous.

Aujourd'hui, notre Association cantonale se compose de 40 sections locales groupées dans les districts. L'effectif est de 2438, dont 1979 paient cotisation. La différence représente honoraires et vétérans.

A ces chiffres, il convient d'ajouter 11 sections neuchâtelaises de dames, de 224 membres au total, ainsi que 30 sections de pupilles à effectif de 558 membres, administrées par une commission présidée par M. G. Huguenin, de Saint-Aubin. Chaque section dispose d'un ou plusieurs moniteurs qui sont au nombre de 110 sans compter ceux des pupilles et des dames, qui travaillent séparément.

Préside aux destinées de ce sympathique groupement cantonal un comité avisé et formé d'hommes d'expérience. A sa tête, se trouve, depuis six ans déjà, M. Édouard Berger, voyageur en horlogerie, à Corcelles. M. Ch. Mayer, comptable à La Chaux-de-Fonds, en est le vice-président. Le secrétaire est M. Bertrand Grandjean, professeur à l'École normale de Neuchâtel. La trésorerie est confiée à M. Charles Lutz, à La Chaux-de-Fonds. M. Henri Strahm, à Travers, est secrétaire-adjoint. M. Arthur Volery, de Fontainemelon, est contrôleur des courses. M. Racine, du Locle, est archiviste.

Au comité technique, figurent MM. Marcel Frutiger, de Cernier, assumant les fonctions de moniteur cantonal, Jean Lampert, de La Chaux-de-Fonds, Numa Gaberel, de Peseux, Louis Teinturier, de Neuchâtel et Marcel Aggio, de Noiraigue. Ajoutons que M. Édouard Darbre, instituteur à Môtiers, est président d'honneur et ancien président fédéral ; on le vit durant une vingtaine d'années président cantonal ! Chez les gymnastes, le dévouement et la fraternité n'ont pas de bornes.

N O S S O C I É T É S D E G Y M N A S T I Q U E

Cet aperçu a été rédigé pour souligner l'importance de la fête cantonale de cette année à Colombier. Cette manifestation ne se renouvelle que tous les quatre ans. Elle marquera le 60^e anniversaire de la fondation de l'Association neuchâteloise. Des centaines de gymnastes pleins d'entrain affronteront les concours individuels et chercheront à obtenir la couronne.

Cet entraînement à la vigueur et à la souplesse est une de nos plus anciennes traditions cohérentes. Il faut honorer et encourager nos gymnastes et leur sport qui constitue un programme plus que jamais vivifiant de notre éducation nationale.

[7 juillet 1935.]